JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

	ABONNEMENTS	Lois et décrets		Débats a l'Assemblée nationale	Bulletin Officia. Ann march publ. Registre do Commerce		
1		Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	IMPRIMERIE OFFICIELLE
	Algérie	8 Dinare	14 Otnars	24 Dinars	20 Ulnare	15 Dinara	9, rue Trollier, ALGER Tèl : 66-81-49, 66-80-96
	Etranger	12 Dinare	20 Cinare	35 Dinare	20 Dinara	28 Dinars	C.C.P. 3200-50 — ALGER

Le numéro 0,25 Dinar — Numéro des années antérieures : 0,30 J.30 dinar Les tables sont tournies gratuitement aux abonnes. Frière de soindre les "ernières bandes pour renouvellements et réclamations — Changement d'adresse ajouter 0,30 Dinar Tarij des insertions : 2,50 Dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

- Décret nº 66-3 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au Président du Conseil (services centraux), p. 18.
- Décret nº 66-4 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre d'Etat, p. 20
- Décret n° 66-5 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'intérieur, p. 21
- Décret nº 66-6 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre des finances et du plan, p. 24.
- Décret n° 66-7 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 28.
- Décret n° 66-8 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 32.
- Décret n° 66-9 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'éducation nationale, p. 34.

- Décret n° 66-10 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 38.
- Décret n° 66-11 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre des postes et télécommunications et des transports, p. 40.
- Décret nº 66-12 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre des travaux publics, p. 44.
- Décret n° 66-13 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'habitat **et d**e la reconstruction, p. 46.
- Décret n° 66-14 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre du commerce, p. 48.
- Décret n° 66-15 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 50.
- Décret nº 66-16 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre des habous, p. 53.
- Décret n° 66-17 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au budget des charges communes, p. 55
- Décret n° 66-18 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au budget annexe des irrigations, p. 59.
- Décret n° 66-19 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au budget annexe de l'eau potable et industrielle, p. 60.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Décret n° 66-3 du 11 janvier 1966 pertant répartition des crédits ouverts pour 1966 au Président du Conseil (services centraux).

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres ;

Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1966, notamment son article 4;

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour 1966 au Président du Conseil (services centraux), sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par cnapitre des crédits ouverts pour 1966
au Président du Conseil (Services centraux)

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1 ^{re} Partie	
	Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-61	Direction de l'administration générale — Rémunérations principales	3 .317.344
31-02	Direction de l'administration génerale — Indemnités et allocations diverses	186.831
31-03	Direction de l'administration générale — Personnel vacataire et jour- nalier — Salaires et accessoires de salaires	1.452.000
31-11	Direction générale de la législation — Rémunérations principales	978.919
31-12	Direction générale de la législation — Indemnités et allocations diverses	58.500
31-21	Direction nationale du chiffre — Rémunérations principales	1.290.001
31-22	Direction nationale du chiffre — Indemnités et allocations diverses	91.842
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-90	Personnel à reconvertir — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la 1ère partie	7.375.437

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	3° Partie	
	Personnel en activité et en retratte Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	1.000.000
33-92	Prestations facultatives	mémoire
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	265.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales de la Présidence du Conseil	94.190
	Total de la 3º Partie	1.359.190
	4° Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction de l'administration générale — Remboursement de trais	674.600
34-02	Direction de l'administration générale Matériel et mobilier	860.000
34-03	Direction de l'administration générale — Fournitures	200.0 00
34-0 4	Direction de l'administration générale - Charges annexes	405.000
34-05	Direction de l'administration générale Habillement	50.000
34-06	Frais d'organisation des manifestations nationales	400.000
34-07	Frais de réception du Palais du Peuple	256 .889
34 -11	Direction générale de la législation - Remboursement de frais	22.000
34-12	Direction générale de la législation — Matériel et mobilier	5.000
34-13	Direction générale de la législation — Fournitures	20.000
34-14	Direction générale de la législation — Charges annexes	113.000
34-21	Direction nationale du chiffre — Remboursement de frais	50.0 00
34-22	Direction nationale du chiffre — Matériel et mobilier	225.000
34-23	Direction nationale du chiffre — Fournitures	40.000
34-24	Direction nationale du chiffre — Charges annexes	5.000
34-25	Direction nationale du chiffre — Habillement	2.000
34-91	Parc automobile	950.000
34 -92	Loyers	122.640
	Total de la 4º Partie	4.401.129
	5° Partie	
	Travaux d'entretien	£40.000
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	500.000
	Total de la 5ème partie	500.000
	7° Partie Dépenses diverses	
37-01	Fonds spéciaux	6.000.000
	Total de la 7º Partie	6.000.000
	Total du Titre III	19.635.756
	Total pour la Présidence du Conseil (Services centraux)	19.635.7 56

Décret n° 66-4 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre d'Etat.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres ;

Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ;

Decrete

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour

1966, au ministre d'Etat sont répartis par chapitre, conformémément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre d'Etat

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	, , , , ,
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Rémunérations principales	164.000
31-02	Indemnités et allocations diverses	22.000
31-03	Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	20.000
	Total de la 1ère partie	206.000
	3ème Partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	40.000
33-92	Prestations facultatives	5.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	10.000
	Total de la 3ème partie	55.000
	4ème · Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Remboursement de frais	85.000
34-02	Matériel et mobilier	10.000
34-03	Fournitures	8.000
34-04	Charges annexes	9.000
34-05	Habillement	600
34-91	Parc automobile	23.100
34-92	Loyers	3.300
	Total de la 4ème partie	139.000
	Total pour le ministère d'Etat	400.000

Décret n° 66-5 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres ;

Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ;

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour

1966 au ministre de l'intérieur, sont répartis par chapitre conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'intérieur

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS EN	
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1 ^{re} Partie		
	Personnel. — Rémunérations d'activité		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales		4.818.80
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses		300.2
31-05	Inspection de l'administration et de la fonction publique — Rémuné- rations principales		3 20. 3 9
31-06	Inspection de l'administration et de la fonction publique — Indemnités et allocations diverses		28.0
31-11	Administration préfectorale. — Rémunérations principales		3.113.1
31-12	Administration prefectorale — Indemnités et allocations diverses		246.0
31-21	Administration départementale. — Rémunérations principales		24.517.7
31-22	Administration départementale. — Indemnités et allocations diverses		900.0
31-31	Sûreté nationale. — Rémunérations principales	1	28.080.7
31-32	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	i	23.583.6
31-33	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires		1.500.0
31-35	Sûreté nationale. — Personnel technique et services annexes. — Rému- nérations principales		3.335.6
31-36	Sûreté nationale — Personnel technique et services annexes — Indem- nités et allocations diverses		245.3
31-41	Protection civile. — Remunérations principales		1.018.4
31-42	Protection civile. — Indemnitès et allocations diverses.		30.0
31-43	Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires		1.0
31-51	Transmissions nationales — Rémunérations principales		5.723.5
31-52	Transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses		251.0
31-53	Transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires		500.0
31-61	Centres de formation administrative — Rémunérations principales		1.000.0
31-62	Centres de formation administrative — Indemnités et allocations diverses		30.0
31-63	Centres de formation administrative — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	,	90.0

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
31-71	Ecole nationale d'administration - Rémunérations principales	560.000
31-72	Ecole nationale d'administration — Indemnités et allocations diverses	40.000
31-73	Ecole nationale d'administration — Personnel vacataire et journalier —	
01 00	Salaires et accessoires de salaires	
31-92 31-94	Fraitement des fonctionnaires en congé de longue durée	290.000
21-84	Rémunérations des fonctionnaires en congé d'expectative	50.000
	Total de la 1 ^{re} Partie	200.753.703
	3° Partie Person nel en activité et en re tr ait e Charges sociales	
33~91	Prestations familiales	30.910.500
33-92	Prestations facultatives	223.938
33-93	Sécurité sociale	5.312.899
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	230.000
	Total de la 3º Partie	36.677.337
	4° Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	297.900
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	100.000
3403	Administration centrale — Fournitures	230.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	76.000
34-0 5	Administration centrale — Habillement	54.800
34-1:	Administration préfectorale. — Remboursement de frais	342,315
34-15	Administration prefectorale — Habillement	90.000
34-21	Administration départementale. — Remboursement de frais	751.360
34-2 2	Administration départementale — Matériel et mobilier	7.000
84-23	Administration départementale — Fournitures	150,000
84 -24	Administration départementale — Charges annexes	mémoire
34-25	Administration départementale — Habillement	359,400
34-31	Sûreté nationale. — Remboursement de frais	3,600, 000
34-32	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	3.434 .466
34-33	Sûreté nationale — Fournitures	1.720.000
34-34	Sûreté nationale — Charges annexes	1.450.000
34-35 34-36	Sûreté nationale — Habillement	7.985.900
34-41	Sûreté nationale — Alimentation	4.400.000
34-42	Protection civile — Remboursement de frais	70.500
34-43	Protection civile — Matériel et mobilier	606.840
84-44	Protection civile — Fournitures	30.000 35.000
34-45	Protection civile — Habillement	
34-46	Protection civile — Alimentation	4.000 295.000
34-51	Transmissions nationales — Remboursement de frais	260.000
34-52	Transmissions nationales — Matériel et mobilier	1.080.000
34-53	Transmissions nationales — Fournitures	135.000
34-54	Transmissions nationales — Charges annexes	2.970.000
34-55	Transmissions nationales — Habillement	mémoire
34-56	Transmissions nationales — Alimentation	

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-6 1	Centres de formation administrative — Remboursement de frais	27.600
34-62	Centres de formation administrative — Matériel et mobilier	50.000
34-63	Centres de formation administrative — Fournitures	50.000
34-64	Centres de formation administrative — Charges annexes	49.400
34-65	Centres de formation administrative Habillement	2.400
34-71	Ecole nationale d'administration — Remboursement de frais	111.000
34-72	Ecole nationale d'administration — Matériel et mobilier	5.000
34-73	Ecole nationale d'administration — Fournitures	45 000
34-74	Ecole nationale d'administration — Charges annexes	110 000
34-75	Ecole nationale d'administration — Habillement	9.000
34-91	Parc automobile	10.989,200
34-92	Loyers	900.000
	Total de la 4º Partie	42.984.081
1	5° Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des immeubles de l'administration centrale	25 000
35-91	Entretien et réparations des immeubles des services extérieurs	2.707.000
	Total de la 5° partie	2.732.000
	7° Partie	
į	Dépenses diverses	
37-21	Dépenses des élections .	mémoire
37-22	Dépenses d'organisation de « l'Achaba »	200.000
37-23	Etat-civil	2,400,000
37-31	Sûreté nationale. — Dépenses diverses	495.000
	Total de la 7º Partie	3.095.000
	Total du Titre III	286.242.121
·	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	2 .112.895
43-02	Indemnités aux stagiaires	1.244.984
	Total de la 3ème partie	3.357.879
	6 Partie	
	Action sociale. — Assistance et solidarité	
46-01	Transport gratuit des indigents algériens	400.000
46-02	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques	mémoire
	Total de la 6° partie	400.000
	Total du Titre IV	3.757.879
	Total pour le ministère de l'intérieur	290.000.000

Décret n° 66-6 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre des finances et du plan

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres ;

Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ;

Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant ioi de finances pour 1966 au ministre des finances et du plan, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre des finances et du plan

	au ministre des finances et du plan	
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	A — SERVICES FINANCIERS	
:	Titre HI	
	MOYENS DES SERVICES	
	1™ Partie	
	Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.343.185
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	135.240
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	7.500
31-11	Trésor — Rémunérations principales	6.720.000
31-12	Trésor — Indemnités et allocations diverses	242.000
31-13	Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	84.000
31-21	Douanes - Rémunerations principales	17.808.100
31-22	Douanes - Indemnités et allocations diverses	794.000
31-23	Douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	122.000
31-31	Service des impôts — Rémunérations principales	37.416.722
31-32	Service des impôts — Indemnités et allocations diverses	2.000.000
31-33	Service des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	205.000
31-41	Organisation foncière et cadastre — Rémunérations principales	1.588.205
31-42	Organisation foncière et cadastre — Indemnités et allocations diverses .	10.000
31-43	Organisation foncière et cadastre — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	14.700
31-51	Services communs et services divers — Rémunérations principales	2.431.608
31-52	Services communs et services divers — Indemnités et allocations diverses.	317.460
31-53	Services communs et services divers — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	440.900
31-61	Corps d'inspection et de contrôle — Rémunérations principales	50.000
31-62	Corps d'inspection et de contrôle — Indemnités et allocations diverses	1.500

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
<u> </u>		EN D.A.
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	200.000
31-93	Primes de rendement aux personnels des administrations financières	100.000
	Total de la 1º Partie	75.032.120
	3° Partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	12.000.000
33-92	Prestations facultatives	50.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	2.272.510
	Total de la 3º Partie	14.322.510
	4° Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	282.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	60.00
34-03	Administration centrale — Fournitures	280.00
34-04	Administration centrale — Charges annexes	30.00
34-05	Administration centrale — Habillement	13.00
34-11	Trésor — Remboursement de frais	135.63
34-12	Trésor — Matériel et mobilier	525.00
34-13	Trésor — Fournitures	105.00
34-14	Trésor — Charges annexes	81.00
34-15	Trésor — Habillement	9.50
34-21	Douanes — Remboursement de frais	406.00
34-22	Douanes — Matériel et mobilier	561.00
34-23	Douanes — Fournitures	150.00
34-24	Douanes — Charges annexes	115.00
34-25	Douanes — Habillement	600.00
34-31	Service des impôts — Remboursement de frais	2 .315.00
34-32	Service des impôts — Matériel et mobilier	753.70
34-33	Service des impôts — Fournitures	3.100.00
34-34	Service des impôts — Charges annexes	272.00
34-35	Service des impôts — Habillement	33.10
34-41	Organisation foncière et cadastre - Remboursement de frais	106.00
34-42	Organisation foncière et cadastre — Matériel et mobilier	50.00
34-43	Organisation foncière et cadastre — Fournitures	35.00
34-44	Organisation foncière et cadastre — Charges annexes	21.00
34-45	Organisation foncière et cadastre — Habillement	3.80
3 4-51	Services communs et services divers — Remboursement de frais	87.80

34-53 34-54 34-55 34-61 34-62 34-63 34-63 34-64 34-91 34-92 35-01 35-01 35-11 Entr 31-02 31-03 31-03 31-92 Trai	ces communs et services divers — Matériel et mobilier ces communs et services divers — Fournitures ces communs et services divers — Charges annexes ces communs et services divers — Habillement de communs et services divers — Habillement de d'inspection et de contrôle — Remboursement de frais d'inspection et de contrôle — Fournitures d'inspection et de contrôle — Charges annexes automobile Total de la 4ème partie 5° Partie Travaux d'entretien Total de la 5 ème partie Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III MOYENS DES SERVICES	1.541.00 417.70 468.70 2.88 1.50 80 20 902.22 1.319.64 14.785.37
34-54 34-55 34-61 34-62 Corp 34-63 Corp 34-64 Corp 34-91 Pare 34-92 Loye 35-01 Entr 35-11 Entr 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	ces communs et services divers — Charges annexes ces communs et services divers — Habillement d'inspection et de contrôle — Remboursement de frais d'inspection et de contrôle — Matériel et mobilier d'inspection et de contrôle — Fournitures d'inspection et de contrôle — Charges annexes automobile Total de la 4ème partie 5° Partie Travaux d'entretien stien des immeubles de l'administration centrale etien des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	468.70 2.88 1.50 80 20 20 902.22 1.319.64 14.785.37
34-65 Servi 34-61 Corp 34-62 Corp 34-63 Corp 34-64 Corp 34-91 Pare 34-92 Loye 35-01 Entr 35-11 Entr 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	ces communs et services divers — Habillement d'inspection et de contrôle — Remboursement de frais d'inspection et de contrôle — Matériel et mobilier d'inspection et de contrôle — Fournitures d'inspection et de contrôle — Charges annexes automobile Total de la 4ème partie 5 Partie Travaux d'entretien atien des immeubles de l'administration centrale atien des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	2.88 1.50 80 20 20 902.22 1.319.64 14.785.37
34-61 Corp 34-62 Corp 34-63 Corp 34-64 Corp 34-91 Parc 34-92 Loye 35-01 Entr 35-11 Entr 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	d'inspection et de contrôle — Remboursement de frais	1.50 80 20 20 902.22 1.319.64 14.785.37
34-62 Corp 34-63 Corp 34-64 Corp 34-91 Pare 34-92 Loye 35-01 Entr 35-11 Entr 31-01 Rém 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	d'inspection et de contrôle — Matériel et mobilier d'inspection et de contrôle — Fournitures d'inspection et de contrôle — Charges annexes automobile Total de la 4ème partie 5° Partie Travaux d'entretien etien des immeubles de l'administration centrale etien des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	902.22 1.319.64 14.785.37 10.00 850.00
34-63 Corp 34-64 Corp 34-91 Parc 34-92 Loye 35-01 Entr 35-11 Entr 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	d'inspection et de contrôle — Fournitures d'inspection et de contrôle — Charges annexes automobile Total de la 4ème partie 5º Partie Travaux d'entretien atien des immeubles de l'administration centrale etlen des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	20 20 902.22 1.319.64 14.785.37 10.00 850.00
34-64 Corp 34-91 Parc 34-92 Loye 35-01 Entr 35-11 Entr 31-01 Rém 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	automobile Total de la 4ème partie 5º Partie Travaux d'entretien stien des immeubles de l'administration centrale etien des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	20 902.22 1.319.64 14.785.37 10.00 850.00
34-91 Pare 34-92 Loye Sat-92 Loye Sat-92 Pare 35-11 Entr Sat-92 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	Total de la 4ème partie 5º Partie Travaux d'entretien atien des immeubles de l'administration centrale atien des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	902.22 1,319.64 14.785.37 10.00 850.00
34-92 Loye 35-01 Entr 35-11 Entr 31-01 Rém 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	Total de la 4ème partie 5º Partie Travaux d'entretien atien des immeubles de l'administration centrale etien des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	1.319.64 14.785.37 10.00 850.00
35-01 Entr 35-11 Entr 31-01 Rém 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	Total de la 4ème partie 5º Partie Travaux d'entretien etien des immeubles de l'administration centrale etien des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	14.785.37 10.00 850.00
31-01 Rém 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	5° Partie Travaux d'entretien atien des immeubles de l'administration centrale atien des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	10.00 850.00 860.00
31-01 Rém 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	Travaux d'entretien etien des immeubles de l'administration centrale etien des immeubles des services extérieurs Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	850.00 860.00
31-01 Rém 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B _ DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	850.00 860.00
31-01 Rém 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B _ DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	850.00 860.00
31-01 Rém 31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	Total de la 5 ème partie Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	860.00
31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	Total pour les services financiers B — DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	
31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	B _ DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES TITRE III	105.000.00
31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	ECONOMIQUES TITRE III	
31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai		
31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	MOYENS DES SERVICES	
31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai		
31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 Inde 31-03 Pers 31-92 Trai	unérations principales	2 137 00
31-92 Trai	mnités et allocations diverses	70.00
33-91 Pres	onnel vacataire et journalier	300.00
	tement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoi
	Total de la lère partie	2.507.00
	3ème Partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	e d
	ations familianes	200,00
33-93 Sécu	rité sociale	80.08
	Total de la 3ème partie	280.00
	4ème Partie	
	Matarial at tonationnament des services	130.00
0.01	Matériel et fonctionnement des services	130.00
	boursement de frais	10.00
34-03 Four 34-04 Cha		480.00

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
3 4 -05	Habillement	4.500
34-91	Parc automobile	48.500
34-92	Loyer	67.000
	Total de la 4ème partie	758.000
	Total du titre III	3.545.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	3.0.25.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Subventions aux associations coopérant aux activités du plan	15.000
	Total de la 4ème partie	15.000
	Total du titre IV	15.000
	Total pour la direction générale du plan et des études économiques	3.560,000
	economiques	3.500.000
	C — COMMISSARIAT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A LA PROMOTION DES CADRES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	851 740
31-01	Rémunérations principales	651.740 33.260
31-02 31-92	Indemnités et allocations diverses	
31-02	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	
	Totale de la 1ère partie	685.000
	3ème Partie	
	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	60 .000
33- 93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	8.000
	Total de la 3ème partie	68.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Remboursement de frais	30.000
34-02	Matériel et mobilier	ľ
34-03	Fournitures	25.000
34-04	Charges annexes	mémoire
34-05	Habillement	5.000
34-91	Parc automobile	32.000
	Total de la 4ème partie	112.000
	Total pour le commissariat à la formation professionnelle	865.000
	et de la promotion des cadres	
	Total pour le ministère des finances et du plan	109.425.000

Décret nº 66-7 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des mi-

Sur le rapport du ministre des finances et du plan ; Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant, loi de finances pour 1966 et notamment son article 4;

Article 1er. - Les crédits ouverts par l'ordonnance nº 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour 1966 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont épartis par chapitre, conformément à l'état « A » annex au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS EN	OUVERT D.A.
.	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1 ^{re} Partie		
14	Personnel. — Rémunérations d'activité		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales		3.100.0
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses		170.0
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires		
	et accessoires de salaires		145.0
31-11	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Rému-		F 945 0
31-12	nérations principales		7.347.6
	demnités et allocations diverses		93 0
31-13	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Per-		
	sonnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires		400.1
31-21	Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales		0.410.0
31-22	Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations		2.416.8
	diverses		68.0
31-23	Services extérieurs de la production animale — Personnel vacataire		,
01.01	et journalier — Salaires et accessoires de salaires	i	1.836.3
31-31	Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales	 	1.945.5
31-32	Services extérieurs de l'orientation agricole — Indemnités et allocations		1.010.0
. 4.	diverses		.88
31-33	Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et		
31-41	journalier — Salaires et accessoires de salaires		1.400 0
27-41	Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales	,	1.112.8
31-42	Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et		
	allocations diverses		7.0
31-51	Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations prin-		ane s
31-52	cipales		665.8
31 VM	allocations diverses		11.0
31-53	Services extérieurs de la répression des fraudes — Personnel vacataire		
•	et journalier — Salaires et accessoires de salaires		, 9 .0

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-61	Services extérieurs des affaires sociales — Rémunérations principales	363.94 8
31-62	Services extérieurs des affaires sociales — Indemnités et allocations diverses	3.500
31-63	Services extérieurs des affaires sociales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.000
31-71	Services extérieurs des forêts, de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales	10.663.419
31-72	Services extérieurs des forêts, de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses	750.00 0
31-73	Services extérieurs des forêts, de la défense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	53.000
31-75	Services extérieurs des forêts, de la défense et restauration des sols — Garde supplétive forestière	10.420.736
31-81	Services extérieurs du génie rural — Rémunérations principales	3.932.998
31-82	Services extérieurs du génie rural — Indemnités et allocations diverses .	575.000
31-83	Services extérieurs du génie rural — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	1.640.000
31-85	Services extérieurs du génie rural — Ouvriers pe manents du génie rural — Rémunérations principales	2.819.187
31-86	Services extérieurs du génie rural — Ouvriers permanents du génie rural — Indemnités et allocations diverses	250.000
31-92	Traitement du personnel en congé de longue durée	mémoir
	Total de la 1ère partie	52.297.06
	3° Partie Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	# #00 00
33-91	Prestations familiales	5.600.00 20.00
33-92	Prestations facultatives	
33-93 33-95	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	ľ
22-89	Total de la 3ème partie	
	4° Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
3 4-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	100.00
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-02	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	9.00
34-11	Services exérieurs de la production végétale et des statistiques — Remboursement de frais	
34-12	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Ma- tériel et mobilier	
34-13	Services extérieurs de la production vegétale et des statistiques Fournitures	179.0
34-14	Services extérieurs de la production végetale et des statistiques Charges annexes	149.0
34-21	Services extérieurs de la production unimale — Remboursement de frais	1010

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERA
34-22	Services extérieurs de la production animale — Matériel et mobilier	622.60
34-23	Services extérieurs de la production animale — Fournitures	64.00
34-24	Services extérieurs de la production animale — Charges annexes	53.00
34-31	Services extérieurs de l'orientation agricole — Remboursement de frais .	18.CO
34-32	Services extérieurs de l'orientation agricole — Matériel et mobilier	17.00
34-33	Services extérieurs de l'orientation agricole — Fournitures	144.00
34-34	Services extéireurs de l'orientation agricole — Charges annexes	302.00
34-35	Services extérieurs de l'orientation agricole — Habillement	10.00
34-36	Services extérieurs de l'orientation agricole — Alimentation des élèves et des stagiaires	1.200.00
34-41	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Remboursement de frais	12.00
34- 42	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Matériel et mobilier	50.00
34-43	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismail — Fournitures	22 .00
34-44	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismail — Charges annexes	51 00
34-51	Services extérieurs de la répression des fraudes — Remboursement de frais	95. 00
34-52	Services extérieurs de la répression des fraudes — Matériel et mobilier	31 00
34-5 3	Services extérieurs de la répression des fraudes — Fournitures	32.ú
34-54	Services extérieurs de la répression des fraudes — Charges annexes	17.0
34-55	Services extérieurs de la répression des fraudes — Habillement	1.00
34-61	Services extérieurs des affaires sociales — Remboursement de frais	46.0
34-62	Services extérieurs des affaires sociales — Matériel et mobilier	1.09
34-63	Services extérieurs des affaires sociales — Fournitures	12.00
34-64	Services extérieurs des affaires sociales — Charges annexes	11.00
34-71	Services extérieurs des forêts et de la restauration des sols — Rembour- sement de frais	490.0
34- 72	Services extérieurs des forêts, de la défense et restauration des sols — Matériel et mobilier	10.0
34-73	Services extérieurs des forêts, de la défense et restauration des sols — Fournitures	110.0
34-74	Services extérieurs des forêts, de la défense et restauration des sols — Charges annexes	109.00
34-75	Services extérieurs des forêts, de la défense et restauration des sols — Habillement	1.500.0
34-81	Services extérieurs du génie rural — Remboursement de frais	432.0
34 -82	Services extérieurs du génie rural — Matériel et mobilier	32 C
34-83	Services extérieurs du génie rural — Fournitures	121.00
34-84	Services extérieurs du génie rural — Charges annexes	200 0
34-85	Services extérieurs du génie rural — Habillement	20.0
34-91	Parc automobile	3.000.0
34 -92	Loyers	330.00
 i	Total de la 4ème partie	10.327.6
	5° Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centraleEntretien de l'immeuble	10 00
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	1.874.00
35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements	900.00

		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN D.A.
35-13	Fonctionnement des pépinières	4.800.000
35-14	Entretien des exploitations des établissements d'enseignement agricole et du dépôt de Tiaret	1.150 000
35-15	Travaux de lutte contre l'incendie	498.C00
35-16	Entretien des ouvrages d'hydraulique et d'ouvrages divers	500.000
	Total de la 5ème partie	9.732.000
	6° partie	
	Subventions de jonctionnement	
36-11	Subventions aux établissements publics	2.750.000
	Total de la 6ème partie	2.750 000
	7° Partie Dépen ses diverses	
37-11	Etude du milieu physique et police des eaux	25.900
	Total de la 7ème partie	35 000
	Total du titre III	81.997.66
		01.001.0
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie	
	Action éducative et culturelle	260.00
43-01 43-02	Bourses	600 0 0
43-03	Indemnités aux stagiaires	300:00
43-31	Orientation agricole — Formation des cadres	200 .00
43-32	Orientation agricole - Apprentissage agricole et horticole	300.00
43-71	Forêts et D.R.S. — Développement de la formation professionnelle	200.00 8. 00
43-81	Génie rural — Développement de la formation professionnelle	1.868.00
	Total de la 3ème partie	
	4º Partie	
44.04	Action économique. — Encouragements et interventions	32 .00
44-01 44-12	Expositions et manifestations d'intérêt général	900.00
44-22	Lutte contre les maladies animales	
44-23	Subventions aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs	
44-24	Subventions aux S.A.P. pour travaux et dépenses de fonctionnement	
44-27	des bureaux et véhicules des moniteurs des S.A.P	425.00
-T-41	protection des végétaux	40.00
44-28	Encouragement à la production animale	
44-41	Subvention à l'association ovine algérienne	100.00
44-42	Subventions aux organismes de crédit et de coopération agricole	ł ,
44-71 44-82	Exploitations des bois et lièges	
73-04	Subvention en annuités pour travaux d'égouts d'alimentaion en eau. potable et travaux d'hydrauliques	
44-83	Résorption des excédents céréaliers	
	Total de la 4ème partie	12.382.56
	6° Partie	
	Action sociale. — Assistance et solidarité	1
40 -01	Prêts et secours exceptionnels aux agriculteurs ou éleveurs victimes	
	de sinistres imprévisibles	
	Total de la 6ème partie	
	Total du titre IV	
	Total pour le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire	96.248.2

7.422.000

Décret n° 66-3 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux,

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres ;

Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ;

Article 1er. — Les crédits ouverts par l'ordonnance nº 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour 1966 au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis par chapitre conformément à l'état « A » annexé au présent décret

Art. 2. - Le ministre des finances et du plan et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS EN	OUVERT D.A.
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1° Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales		924.00
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses		116.00
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires		55.00
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales		14.000.00
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses		1.662.00
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires		180.00
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales		9.000.00
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses		881.00
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée		mémoi
	Total de la 1º Partie	***************************************	26 .818.00
	3° Partie		
:	Personnel en activité et en retraite		
	Charges sociales		
33-91	Prestations familiales		6.300.00
33-92	Prestations facultatives		20.0
33-93	Sécurité sociale		1.082.0
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère		20.0

Total de la 3º Partie

33

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS EN	OUVERTS D.A.
	4° Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais		80.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier		20.000
34-03	Administration centrale — Fournitures		58.00
34-04	Administration centrale — Charges annexes		80.00
34-05	Administration centrale — Habillement		7.00
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais		380.00
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	•	100.00
34-13	Services judiciaires — Fournitures	÷	490.00
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	i	650.00
34-15	Services judiciaires — Habillement		110.00
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais		560.00
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier		155.00
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures	ı	110.00
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes		960.00
34-25	Services pénitentiaires — Habillement	:	700.00
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus		4.000.00
34-91	Parc automobile		400.00
34-92	Loyers	Weekler on the second	200.00
	Total de la 4ème partie		9.060.00
	5° Partie		
	Travaux d'entretien		
35-01	Entretien des bâtiments de l'administration centrale		100.0
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs		500.00
·	Total de la 5ème partie		6 00.00
	7° Partie		
	Dépenses diverses		
37-11	Frais de justice criminelle		100.0
	Total de la 7ème partie		100.0
	Total du Titre III		44.000.0
	Total pour le ministère de la justice	<u>.</u>	44.000.00

Décret n° 66-9 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4;

Decreto

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour 1966 au ministre de l'éducation nationale, sont répartis par

chapitre, conformément à l'état « ${\bf A}$ » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'éducation nationale

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	Titre III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1° partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3 .932.500
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	301.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	81.600
31-11	Administration académique — Rémunérations principales	6.952.000
31-12	Administration académique — Indemnités et allocations diverses	700.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journalier	75.000
31-21	Etablissements d'enseignement supérieur — Rémunérations principales.	12.859.000
3 1-22	Etablissements d'enseignement supérieur — Indemnités et allocations diverses	3.571.700
31-23	Ecole normale supérieure — Rémunérations principales	1.906.000
31-24	Ecole normale supérieure — Indemnités et allocations diverses	40.200
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Rémunérations principales	73.256.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Indemnités et allocations diverses	3 .250.000
31-33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Rémunérations principales	28.158.000
31-34	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Indemnités et allocations diverses	665.000
31-43	Etablissements d'enseignemnt primaire — Rémunérations principales	219.156.000
31-44	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations diverses	18.000.000

CREDITS OUVER	LIBELLES	CHAPITRES
1.437.0	Institut pédagogique national — Rémunérations principales	31-45
30.0	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses	31-46
618.7	Orientation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales	31-47
23.0	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations diverses	31-48
841.0	Centre national d'alphabétisation — Rémunérations principales	31-49
	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses	31-50
300.0	Bibliothèques et archives nationales — Rémunérations principales	31-51
743.20 32.00	Bibliothèques et archives nationales — Indémnités et allocations diverses	31-52
63.0	Bibliothèques et archives nationales — Personnel vacataire et jour- nalier	31-53
	Centre national des œuvres scolaires et universitaires — Rémunérations principales	31-55
12,4	Centre national des œuvres scolaires et universitaires — Indemnités et allocations diverses	31-56
825.00	Beaux-Arts — Enseignement artistique — Musées et antiquités — Rému- nérations principales	31-61
138.00	Beaux-Arts — Enseignement artistique — Musées et antiquités — Indemnités et allocations diverses	31-62
749.60	Beaux-Arts — Antiquités classiques et musulmanes — Personnel vaca- taire et journalier	31-63
120.000.00	Rémunérations des agents français en coopération technique culturelle	31-65
200.00	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	31-92
500.241.90	Total de la 1 ⁻ partie	
	3ème Partie	
	Charges sociales	
33.000.00	Prestations familiales	33-91
100.00	Prestations facultatives	33-92
12.000.00	Sécurité sociale	33-93
45.100.00	Total de la 3º partie	
	4ème Partie	<u> </u>
	Matériel et fonctionnement des services	
627.00	Administration centrale — Remboursement de frais	34-01
20.00	Administration centrale — Matériel et mobilier	34-02
675.00	Administration centrale — Fournitures	34-03
900.00	Administration centrale — Charges annexes	34-04
3.70	Administratiin centrale — Habillement	34-05
2.388.00	Administration académique — Remboursement de frais	34-11 34-12
50.00	Administration académique — Matériel et mobilier	34-12 34-13
925.00	Administration académique — Fournitures	34-14
486.00	Administration académique — Charges annexes	~ · · · · · ·

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-15	Administration académique — Habillement	11.200
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais	1.100.000
34-23	Enseignement primaire — Fournitures	241.000
34-31	Orientation professionnelle — Remboursement de frais	7.000
34-32	Orientation professionnelle — Matériel et mobilier	5.000
34-33	Orientation professionnelle — Fournitures	50.000
34-34	Orientation professionnelle — Charges annexes	30.000
34-41	Alphabétisation — Remboursement de frais	150.000
34-51	Bibliothèques et archives — Remboursement de frais	50.000
34-52	Bibliothèques et archives — Matériel et mobilier	7.000
34-53	Bibliothèques et archives — Fournitures	35.000
34-54	Bibliothèques et archives Charges annexes	420.000
34-55	Bibliothèques et archives — Habillement	2.500
34-61	Beaux-Arts — Remboursement de frais	43.700
34-62	Beaux-Arts — Matériel et mobilier	26.000
34-63	Beaux-Arts — Fournitures	282.000
34-64	Beaux-Arts — Charges annexes	73.500
34-65	Beaux-Arts — Habillement	8.100
34-91	Parc automobile	542.000
34-92	Loyers	200.000
	Total de la 4º Partie	9.358.700
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'éducation nationale — Administration centrale	150,000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments de l'éducation nationale — Services extérieurs	4.000,000
·	Total de la 5° Partie	4.150.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-21	Etablissements d'enseignement supérieur. — Subventions de fonc- nement et de matériel	4.570,000
36-22	Ecole normale supérieure — Subvention de fonctionnement et de matériel	215.000
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonction- nement et de matériel	6.864.400
36-42	Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions de fonctionnement	45.000
36-43	Institut pédagogique national — Subventions de fonctionnement	2.000.000
36-49	Centre national d'alphabétisation — Subvention de fonctionnement	1.000.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
		. :
36-50	Formation culturelle et professionnelle des enseignants	150.000
36-51	Centre national des œuvres scolaires et universitaires — Subventions de fonctionnement	1.200.000
36-61	Beaux-Arts — Grand Prix — Expositions — Subvention de fonction- nement	10.000
	Total de la 6ème Partie	16.054.400
e e e		
	Total du titre III	574 .905. 000
	TITRE IV	
	Interventions publiques	# **
	3ème Partie	**************************************
	Action éducative et culturelle	
40.01		
43-01	Bourses diverses d'enseignement public	40.000.000
43-41	Œuvres complémentaires de l'école	40.000
43-42	Cantines scolaires	15.000.000
	Total de la 3ème Partie	5 5.0 4 0 .000
. •		
	6ème Partie	
	Action sociale — assistance et solidarité	
46-21	Œuvres sociales en faveur des étudiants	45.000
	Total de la 6ème partie	45.000
	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Hygiène scolaire et universitaire	10.000
	Total de la 7ème Partie	10.000
ĺ	Total du titre IV	55.095.000
·	Total pour le ministère de l'éducation nationale	630.000.000

Décret n° 66-10 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'industrie et de l'énergie

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts par l'ordonnance nº 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour

1966 au ministre de l'industrie et de l'énergie, sont répartis par chapitre conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'industrie et de l'énergie

HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1° Partie	
	Personnel — Rému nérations d'activit é	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	4.173.28
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	497 .95
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires accessoires de salaires	95.47
31-11	Direction des mines et de la géologie — Rémunérations principales	544.33
31-12	Direction des mines et de la géologie — Indemnités et allocations diverses	59.26
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	. 51.84
31-21	Direction de l'industrie — Rémunérations principales	975 43
31-22	Direction de l'industrie — Indemnités et allocations diverses	99.58
31-31	Direction de l'énergie et des carburants. — Rémunérations principales.	142.77
31-32	Direction de l'énergie et des carburants. — Indemnités et allocations diverses	17 13
31-41	Direction de l'artisanat — Rémunérations principales	482.39
31-42	Direction de l'artisanat — Indemnités et allocations diverses	41.99
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	434.72
31-90	Personnel à reconvertir — Indemnités et allocations diverses	28 94
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	54.00
·	Total de la 1 ^{re} Partie	7.699.62
	3° Partie	
	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	1.000.8
33-92	Prestations facultatives	18.00
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	250.01

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4° Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34- 01	Administration centrale. — Remboursement de frais	4 10.⊍00
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	48.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	93.600
34-04	Administration centrale — Charges annexes	139.970
34-05 34-11	Administration centrale — Habillement	16 500
34-11 34-12	Services extérieurs — Remboursement de frais	210.900
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	
34-14	Services extérieurs — Fournitures	51 400
34-15	Services extérieurs — Charges annexes	64.500
34-22	Services extérieurs — Habillement	l
34-91	Ecole des mines de Miliana	101.700 289.800
34-92	Parc automobile	
	Loyers	400.000
]	Total de la 4º Partie	1.906.670
	5. Partie	
35-01	Travaux d'entretien Travaux d'entretien des bâtiments administratifs	300.000
33 32	Total de la 5° partie	300.000
		000.500
	7º Partie	
37-11	Dépenses diverses	92.300
"	Indemnités aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	92.300
۱ · ا	Total de la 7ème partie	11.267.409
	Total du Titre III	11.207.409
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
l	3ème Partie	
42.01	Action éducative et culturelle	400 700
43-01 43-02	Bourses d'études et de stages aux élèves des mines et de l'artisanat	138.700
"	Indemnités aux étudiants des grandes écoles en stage dans l'adminis- tration durant les grandes vacances	50.000
	Total de la 3° partie	188.700
	1	2333
, ,	4º Partie ACTION ECONOMIQUE	
44-01	Aide aux organimes de l'artisinat (Centres artisanaux - O.N.A.T.A.)	440.400
44-02	Participation de l'Etat aux budgets de fonctionnement du centre de	442 400
]	documentation et de statistiques sur les hydrocarbures	mé m oire
44-03	Aide exceptionnelle à certaines entreprises minières (subvention aux	
44-04	H.S.O.) Subvention pour fonctionnement au bureau algérien des recherches	3.000.000
44 -05	et d'exploitations minières (B.A.R.E.M.) Subvention pour fonctionnement au centre artisanal et technique	542.809
44-06	algérien (C.A.T.A.) Subvention pour fonctionement du bureau d'études et de réalisations	600.000
44-07	industrielles (B.E.R.I.)	mémoire
44-08	Subvention au centre africain des hydrocarbures	3.300.000
-11- 00	Subvention pour fonctionnement à l'Institut algérien des pétroles (I.A.P. — quote-part algérienne)	mémoire
	Total de la 4º Partie	7.885.209
	Total du Titre IV	8.073.909
	Total pour le ministère de l'industrie et de l'énergie	19.341.318

Décret n° 66-11 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre des postes et télécommunications et des transports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ;

Décréte

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 u 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour

1966 au ministre des postes et télécommunications et des transports, sont répartis par chapitre conformément à l'état \leftarrow A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des postes et télécommunications et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre des postes et télécommunications et des transports

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	I — BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	
	DETTE AMORTISSABLE	
1	Remboursement des avances et charges d'emprunts	30.644.835
	DETTE VIAGERE	
2	Pensions et compléments de pension	6.630.000
	PERSONNEL	
8	Administration centrale — Rémunérations principales	3 .185.000
4	Télécommunications — Rémunérations principales — Services postaux et financiers	74.4 50.00 0
8	Agents de bureau à service incomplet — Personnel non titulaire de remplacement — Gérants des bureaux secondaires — Rémunérations principales	8.533.550
10	Allocations et indemnités des personnels titulaires et non titulaires	8.015.150
12	Versement forfaitaire de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires	5 .280.000
	CHARGES SOCIALES	
,14	Prestations et versements obligatoires	21.892.500
15	Prestations et versements facultatifs	2 90.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	MATERIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES — TRAVAUX D'ENTRETIEN	
16	Remboursement de frais	4.210.000
17	Chauffage, éclairage, matériel de bureau, fournitures, imprimés	3.750.000
18	Locaux	1.450.000
19	Matériel automobile	3.757.400
20	Matériel postal	226.000
21	Transport du matériel et des correspondances	5.675.000
22	Matériel des télécommunications	4.662.000
23	Autres dépenses de fonctionnement	4.005.000
	DEPENSES DIVERSES	,
26	Depenses aiverses	427.500
	Total des dépenses ordinaires du budget annexe des postes et télécommunications	187.083.935
	II — BUDGET DE L'ADMINISTRATION DES TRANSPORTS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1" Partie Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	956.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	6 0.500
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	90.000
31-11	Services extérieurs — Transports terrestres — Rémunérations principales	863.773
31-12	Services extérieurs — Transports terrestres — Indemnités et allocations diverses	81.000
31-13	Services extérieurs — Transports terrestres — Personnel vacataire et journalier	5 .500
31-21	Services extérieurs — Marine marchande — Rémunérations principales .	1.014.657
31-22	Services extérieurs — Marine marchande — Indemnités et allocations diverses	12.740
-23	Services extérieurs — Marine marchande — Personnel vacataire et jour- nalier	17.200
31-31	Services extérieurs — Aviation civile — Rémunérations principales	162.660
31-32	Services extéreurs — Aviation civile — Indemnités et allocations diverses	20.720
31-33	Services extérieurs — Aviation civile — Personnel vacataire et journalier	8.400
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	16.000
	Total de la 1° Partie	3.309.150

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	3ème Parti e	
•	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	
3 3-91	Prestations familiales	700.000
33-92	Prestations facultatives	3.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	160.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	2.500
33-96	Versement à la Caisse autonome mutuelle des retraites des agents des chemin de fer d'intérêt local et des tramways	179.000
	Total de la 3º Partie	1.044 500
	4' Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	75.250
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	132.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	39.000
34-05	Administration centrale — Habillement	3.770
34-11	Services extérieurs — Tranports terrestres — Remboursement de frais	94.000
34-12	Services extérieurs — Transports terrestres — Matériel et mobilier	5.600
34-13	Services extérieurs — Transports terrestres — Fournitures	3 8.000
34-14	Services extérieurs — Transports terrestres — Charges annexes	18.900
34-15	Services extérieurs — Transports terrestres — Habillement	28.000
34-21	Services extérieurs — Marine marchande — Remboursement de frais	73.000
34-22	Services extérieurs — Marine marchande — Matériel et mobilier	37 0.00 0
34-23	Services extérieurs — Marine marchande — Fournitures	19.600
34-24	Services extérieurs — Marine marchande — Charges annexes	36.500
34-25	Services extérieurs — Marine marchande — Habillement	17.000
34-26	Services extérieurs — Marine marchande — Alimentation et cantines	18.000
34-31	Services extérieurs — Aviation civile — Remboursement de frais	7 .000

<u> </u>		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
34-32	Services extérieurs aviation civile — Matériel et mobilier	20.000
34-33	Services extérieurs aviation civile — Fournitures	50.000
34-34	Services extérieurs aviation civile — Charges annexes	28.280
34-35	Services extérieurs aviation civile — Habillement	1.450
34-91	Parc automobile	266.200
34-92	Loyers	20.000
	Total de la 4º Partie	1.366.350
	5° Partie	
	Travaux d'entretien	
35 ₀ 01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	50.000
	Total de la 5º Partie	60.000
	6° Partie	
	Subventions de fonctionnement	
		,
36-01	Subvention de fonctionnement aux écoles d'apprentissage maritime	300.000
	Total de la 6ème partie	300.000
	Total du titre III	6.080.000
}	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	270.000
43-03	Subventions aux centres nationaux d'aviation légère	150.000
	Total de la 3ème partie	420.000
	4º Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Subvention à la S.N.C.F.A.	55.000.000
44-02	Subvention à l'O.G.S.A	11.000.000
	Total de la 4º Partie	66.000.000
	Total du titre IV	66.420.000
	Total pour l'administration des transports	72.500.000

Décret n° 66-13 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre des travaux publics.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Bur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ; Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts par l'ordonnance nº 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour 1966

au ministre des travaux publics, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966
au ministre des travaux publics

CREDITS OUVER EN D.A.	LIBELLES	HAPITRES
	TITRE III — MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie — PERSONNEL — REMUNERATION D'ACTIVITE	
1.355.0	Administration centrale — Rémunérations principales	31-01
200.0	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	31-02
83.4	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	31-03
13.233.0	Services extérieurs des travaux publics — Rémunérations principles	31-11
1.200.0	Services extérieurs des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	31-12
291.0	Services extérieurs des travaux publics — Personnel vacataire et jour- nalier	31-13
8.160.0	Services extérieurs des travaux publics — Ouvriers de l'Etat — Rému- nérations principales	31-15
657.0	Services extérieurs des travaux publics. — Ouvriers de l'Etat. — Indemnités et allocations diverses	31-16
90.0	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	31-92
25.269.4	TOTAL DE LA 1º PARTIE	
	3ème partie — PERSONNEL EN ACTIVITE ET EN RETRAITE CHARGES SOCIALES	
4.707.8	Prestations familiales	33-91
650.0	Sécurité sociale	33-93
50.0	Contributions aux œuvres sociales du ministère	33-95
5.407.8	TOTAL DE LA 3ème PARTIE	j
	4ème partie — MATERIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
120.00	Administration centrale — Remboursement de frais	34-01
20.00	Administration centrale — Matériel et mobilier	34-02
114 0	Administration centrale — Fournitures	34-03
125.00	Administration centrale — Charges annexes	34-04
10.0	Administration centrale — Habillement	34-05
900.00	Services extérieurs des travaux publics — Remboursement de frais	84-11

CHAPITRES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN D.A.
34-12	Services extérieurs des travaux publics — Matériel et mobilier	111.600
-34-13	Services extérieurs des travaux publics — Fournitures	500.000
34-14	Services extérieurs des travaux publics — Charges annexes	6 70.000
34-15	Services extérieurs des travaux publics — Habillement	36.000
34-17	Laboratoires	571.000
34-18	Hydraulique — Dépenses d'études et de surveillance	1.455.000
34-91	Parc automobile	1.800.000
34-92	Loyers	109.000
	TOTAL DE LA 4ème PARTIE	6.541.600
	5ème partie — TRAVAUX D'ENTRETIEN	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	13.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	500.000
35-12	Travaux d'entretien et de réparation des routes nationales	39.238.100
35-21	Ports maritimes — Phares et bâlises — Domaine maritime et dépense des rivages de la mer — Travaux d'entretien et de réparations	2.500.000
3 5-51	Hydraulique — Travaux d'entretien	3.000.000
35-72	Entretien des aérodromes	1.500.000
	TOTAL DE LA 5ème PARTIE	46.751.100
	6ème partie — SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	}
36-01	Annexe en Algérie de l'Institut géographique national français	650.000
36-51	Participation de l'Etat aux dépenses du budget annexe de l'eau potable et industrielle	mémoire
	TOTAL DE LA 6ème PARTIE	650.000
 	TOTAL DU TITRE III	84.620.000
	TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie — ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE	ļ
43-01	Développement de la formation professionhelle — Bourse d'enseignement.	750.000
43-02	Développement de 'formation professionnelle — Remboursement de frais	40.000
43-03	Développement de la formation professionnelle — Fonctionnement des centres de formation professionnelle	
	TOTAL DE LA 3ème PARTIE	1.740.000
	4ème partie — ACTION ECONOMIQUE — ENCOURAGEMENTS ET INTERVENTIONS	,
44-41	Subventions en annuités pour travaux de voiries et égoûts	mémoire
	TOTAL DU TITRE IV	1.740.000
	Total pour le ministère des travaux publics	86.360.000

Décret nº 66-13 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'habitat et de la reconstruction.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres ;

Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ;

Décrète

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour 1966

au ministre de l'habitat et de la reconstruction, sont répartis, par chapitre conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'habitat et de la reconstruction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre de l'habitat et de la reconstruction

HAPITRES	LIBELTES	CREDITS OUVERT
	TITRE III	
	movens des services	
	1ère partie	
	Personnel. — Rémunération s d'act iv ité	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	1.893 43
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	203.69
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	207.0
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	3 .123 9
31~12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	467.0
31-15	Ouvriers permanents — Rémunérations principales	900.0
31-16	Ouvriers permanents — Indemnités et allocations diverses	25.0
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoi
	Total de la lère partie	6.820.0
	3 ° partie	
	Personnel en activité et en retraite	
	Charges Sociales	
33-91	Prestations familiales	1 200.0
33-92	Prestations facultatives	10.0
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	3 20.0
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	2.0
	Total de la 3º partie	1.532.0

11 janvier 1966	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	47
CHAPITRES	. LIBELLES	CREDITS OUVERTS en DA
	4° Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	100.000
34-02	Administration centrale — Remboursement de frais	50.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	100.000
34-04	Administration centrale — Charge annexes	100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	10.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	150.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	40.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	130.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	150.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	6.000
34-91	Parc automobile	861,000
34-92	Loyers	4.000
	Total de la 4º partie	1.501 000
	5° partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	40.000
	Total du Titre III	9.893.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	52.000
43-03	Développement de la formation professionnelle	55.000
	Total pour le titre IV	107.000
	Total pour le ministère de l'habitat et de la reconstruction	10.000.000

Décret n° 66-14 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres; Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ;

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour

1966 au ministre du commerce, sont répartis par chapitre conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officie de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre du commerce

CHAPITRES	LIBEĻLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	. TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	MOIDAG DES GENVICES	*
·	1ère Partie	*
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4 .968.208
31-02	Administration centrale —Indemnités et allocations diverses	105.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	2.168:097
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	95.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	15.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	30.000
	Total de la lère Partie	4.381.305
	3º Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	400.000
33-92	Prestations facultatives	20.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	130.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	5.000
	Total de la 3º Partie	555.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA.
	4° Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	132.00
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	46.00
34-03	Arministration centrale — Fournitures	32.00
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.00
34-05	Administration centrale — Habillement	
34-11	Services extérieurs Remboursement de frais	
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	
34-13	Services extérieurs — Fournitures	
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	
34-15	Services extérieurs — Habillement	
34-91	Parc automobile	
34-92	Loyer	30.00
	Total de la 4º Partie	684.00
	5ème Partie	
	Travaux d'entreti en	·
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	40.00
	Total de la 5ème partie	
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention à l'O.F.A.L.A.C. (Foires - Services à l'étranger)	1.400.0
	Total de la 6ème partie	1.400.0
	Total du titre III	7.060.3
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Frais concernant les stages	10.0
	Total de la 3ème partie	10.0
	Total du titre IV	10.0

Décret n° 66-15 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre du travail et des affaires sociales.

 $^{\prime}$ Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres ;

Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ;

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 susvisée portant loi de finances pour 1966

au ministre du travail et des affaires sociales, sont répartis, par chapitre conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au ministre du travail et des affaires sociales

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	2 011.700
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	110.10
3 1-03	Administration centrale Personnel vacataire et journalier	41.20
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	3. 275.00
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	90.00
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier	80.00
31-21	Action sociale — Rémunérations principales	191.70
31-22	Action sociale — Indemnités et allocations diverses	mémoir
31-31	Conseils de prud'hommes — Rémunérations principales	209.00
31-32	Conseils de prud'hommes — Indemnités et allocations diverses	13.00
31-33	Conseils de prud'hommes — Salaires et accessoires de salaires	60.00
31-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Sa- laires et accessoires de salaires	11.963.20
31-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Indemnités et allocations diverses	105.00
31-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Personnel vacataire et journalier	42.00
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	454.00
31-90	Personnel à reconvertir - Indemnités et allocations diverses	mémoir
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	21.00
	Total de la lère Partie	18.646.90

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	2º novie	
	3° partie Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	3.037.000
33-91 33-92	Prestations facultatives	20.000 20.000
33-92	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	1.130.000
33-95	Œuvres sociales du ministère	20.000
33-83	Cuvies sociales du ministère	20.000
	Total de la 3º partie	4.207.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	170.500
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	80.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	100.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	150.000
34-05	Administration centrale — Habillement	9.100
34-11	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre — Remboursement de frais	95.000
34-12	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre — Matériel et mobilier	50.000
34-13	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre — Fournitures	110.000
34-14	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre — Charges annexes	180 000
34-15	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre — Habillement	140.000
34-33	Conseils de prud'hommes — Fournitures	5.000
34-34	Conseils de prud'hommes — Charges annexes	3.000
34-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Remboursement de frais	
34-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Matériel et mobilier	<u>.</u>
34-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Fournitures	
34-44	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Charges annexes	
34-45	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Habillement	
34-46	Formation professionnelle des adultes — Approvisionnement des cantines	3,300,000
34-91	Parc automobile	0.000.000
34-92	Loyers	324.500
	Total de la 4ème Partie	9.346.100

	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	11 janvier 19
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	·	
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles	60.000
	Total de la 5ème partie	60.090
	Total du titre III	3 2.2 6 0.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie	
ļ	Action éducative et culturelle	
43-42	Formation professionnelle des adultes — Indemnités aux stagiaires	13 600.000
43-43	Subventions et indemnités (A.C.E.M. et A.A.S.E.)	2.400.00
43-44	Subventions et indemnités (S.N.C.F.A.)	182.00
43-45	Subventions et indemnités — Institut de psychotechnique et de biométrie de la faculté d'Alger	136.00
43-46	Conventions diverses	180.00
43-47	Subvention au secours national algérien	3.100.00

Total de la 3ème partie

Subvention à la C.A.R.P.M.A.

46-01

46-02

47-01

6ème Partie

7ème Partie

Action sociale - Prévoyance

Total du titre IV

Total de la 6ème Partie

Action sociale - Assistance et Solidarité

Mouvements et déplacements des travailleurs Aide aux populations par la distribution de denrées de première nécessité et de secours vestimentaires

42 000 26.100.000 26.142.000 3.400.000 49.140.000 Total pour le ministère du travail et des affaires sociales 81.400.000

19.598.000

Décret n° 66-16 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au ministre des habous.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan; Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4;

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour

1966 au ministre des habous, sont répartis par chapitre conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des habous sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouvers pour 1966 au ministre des habous

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
	Personnel — Rémunération d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1,300.000
31-02	Administration centrale — Indemnițés et allocations diverses	60.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	200.000
31-11	Cultes — Rémunérations principales	mémoire
31-12	Cultes — Indemnités de fonction	11.000.000
31-13	Cultes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	mémoire
31-21	Enseignement religieux — Rémunérations principales	mémoire
31-22	Enseignement religieux — Indemnités aux talebs de l'enseignement coraniques	1.200.000
31-23	Enseignement religieux — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la lère Partie	14.060.000
	3ème Partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	3.800.000
33-92	Prestations facultatives	50.000
33-93	Sécurité sociale	1.000.000
	Total de la 3ème Partie	4.850.000

4	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE	11 janvior 1960
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	50.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	10.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	60.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000
34-05	Administration centrale — Habillement	6.000
34-11	Cultes — Remboursement de frais	20.600
34-12	Cultes — Matériel et mobilier	152.665
34-13	Cultes — Fournitures	5.000
34-14	Cultes Charges annexes	150.000
34-21	Enseignement religieux — Remboursement de frais	10 000
34-22	Enseignement religieux — Matériel et mobilier	100.000
34-23	Enseignement religieux — Fournitures	50.000
34 -24	Enseignement religieux — Charges annexes	50.000
34 -26	Enseignement religieux — Alimentation	200.000
34-91	Parc automobile	60.000
34-92	Loyers	m émoir e
·	Total de la 4ème Partie	943.665
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	20.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	100.000
	Total de la 5ème Partie	120 000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Pélerinage aux lieux de l'Islam	40.000
0. 00	Total de la 7ème Partie	40 000
	Total du Titre III	20.013.665
	TITRE IV	
	Interventions publiques	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Bourses de l'enseignement religieux	50.000
	Total de la 3ème partie	50.000
:	Total du titre IV	50 000
	Total pour le ministère des habous	20.063.665

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE

Décret n° 66-17 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au budget des charges communes.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 et notamment son article 4 ; Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour

1966, au budget des charges communes, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au budget des charges communes

CHAPITRES	LIBELLES		OUVERTS D.A.
		<u> </u>	
	TITRE I		
	DETTE PUBLIQUE ET DEPENSES		
	EN ATTENUATION DES RECETTES		
1	1 ^{re} Partie		
	Dette amortissable		
11-01	Emprunts d'Etat		78.367.020
11-02	Chemins de fer. — Annuités de rachat		303,680
. '	Total de la 1º Partie		78.670.700
	2° Partie		
	Dette intérieure. — Dette flottante	· ·	
12-01	Intérêts des comptes de dépôts au trésor et des bons du trésor		30.000.000
<u> </u>	Total de la 2º Partie		30.000.000
	4 Partie		
	Garanties		•
14-01	Garanties aux emprunts contractés par divers		65.000.000
14-02	Garanties aux avances bancaires et garanties diverses	ii	mémoire
14-03	Participation de l'Algérie à la constitution du fonds de garantie des marchés des collectivités et établissements publics		mémoire
	Total de la 4º Partie		65,000.000
	5° Partie		
	Dépenses en atténuation des recettes		
18-01	Remboursements sur produits indirects et divers		500.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
15-02	Attribution à divers du produit d'amendes et condamnations pécuniaires	300.000
15-03	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force ma- jeure. — Remises gracieuses et débets admis en surséance indéfinie	mémoire
15-04	Exercice du droit de préemption de l'administration en matière de mu- tation d'immeubles ou de droits immobiliers	mémoire
	Total de la 5° Partie	800.000
	7° Partie	
·	Dépenses diverse s	
17-10	Couverture des créances irrécouvrables constatées au titre des opérations d'avances du trésor	m émoire
17-11	Remboursement des découverts des exercices antérieurs	mémoire
17-12	Versement à la Caisse de réserve	mémoire
17-13	Remboursement aux comptes de trésorerie intéressés des différences entre le prix d'achat et le prix de vente de valeurs constituant le placement des fonds libres de l'Algérie	mémoire
	Total de la 7º Partie	mémoire
	Total du titre I	174.470.700
	TITRE II	
	POUVOIRS PUBLICS	
20-21	Dotation des pouvoirs publics	47.290.000
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1° Partie	
	Personnel - Rémunérations d'activité	
31-91	Rémunérations des agents français en coopération technique (non cultu- relle). Credit provisionnel	30.000.000
	Total de la 1º Partie	30.000.000
	2° Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-91	Arrérages de pensions et allocations viagères	80.500
32-92	Rentes d'accidents du travail	2.500.000
3 2-9 4	Contribution patronale pour la constitution des pensions — Dotations de la Caisse générale des retraites de l'Algérie	20.000.000
32-95	Remboursement à la caisse autonome d'amortissement des rentes servies en échange d'obligations émises ou garanties par l'Algérie et majoration de ces rentes viagères	23.490

8======		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
32-96	Contribution patronale à la constitution des retraites de certains agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'Etat	mémoire
32-99	Contribution de l'Etat à la constitution de retraites des ouvriers permanents	600.000
	Total de la 2º Partie	23.203.990
	3° Partie	
	Personnel. — Charges sociales	
33-94	Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	60.000.000
	Total de la 3º Partie	60.000.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-92	Frais de passages coopération technique	5.800.000
34-93	Frais judiciaires, frais d'expertise. — Indemnités dues par l'Etat	2.000.000
34-94	Remboursements au budget annexe des postes et télécommunications	17.200.000
	Total de la 4º Partie	25.000.000
	·	
	6 Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-91	Subventions au budget annexe des postes et télécommunications	13.275.000
	Total de la 6º Partie	13.275.000
	7° Partie Dépenses diverses	
37-91	Dépenses éventuelles	7.556.601
	Total de la 7º Partie	7.556.601
	Total du titre III	159.035.591
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2º Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	15.000.000
	Total de la 2º Partie	15.000.000

HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVE EN D.A.
	4° Partie	
	Action économique	;
	Encouragements et interventions	
44-01	Mise en valeur des richesses du sous-sol saharien	31.000.
44-21	Dotation de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (2° verse- ment).	1.000.
44-91	Bonification d'intérêts pour l'encouragement à la construction immo- bilière	10.000.
44-92	Bonifications d'intérêts divers	5.000 .
44-93	Bonifications d'intérêts aux entreprises ou organismes participant au plan d'équipement du pays	7.000.
44-95	Remboursements sur produits indirects en faveur de l'industrialisation du pays	24.200.
44-96	Application des dispositions de l'article 6 de la décision n° 58-015	55.000.
44-97	Subvention à la caisse de compensation des prix des combustibles mi- néraux solides	mémo
ŀ	Total de la 4º Partie	133.200.
	6º Partie	
	Action sociale. — Assistance et solidarité	
46-91	Evénements calamiteux, sinistres imprévisibles et non assurables subis par des particuliers non agriculteurs	mémo
·	Total de la 6º Partie	mémo
	Total du Titre IV	148.200.
	Total général des charges communes	528.996 .

Décret nº 66-18 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au budget annexe des irrigations.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan ; Vu l'ordonnance nº 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi

de finances pour 1966 notamment son article 4;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour 1966

au budget annexe des irrigations, sont répartis par chapitre conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

59

Art. 2. - Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 janv r 1966.

Houari BOUMKOIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966 au budget annexe des irrigations

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de dis- tribution des eaux d'irrigation	4.149.327
2	Charge des associations syndicales dissoutes	599
3	Contribution du service à la constitution des pensions de retraite du personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation	68.847
4	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Rémunérations principales	570.000
5	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Indemnités diverses	37.677
6	Ouvriers permanents du service du génie rural et de l'hydraulique agri- cole — Rémunérations diverses	1.263.500
7	Versement fortaitaire de l'impôt cédulaire sur les traitements et sa- laires	101.700
8	Prestations familiales	4 55.000
9	Sécurité sociale	140.000
10	Secours	2.000
11	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Remboursement de frais	214.000
12	Salaires des ouvriers temporaires des périmètres d'irrigation	4.500.000
13	Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation et de défense contre les eaux nuisibles	2.185.000
14	Frais de fonctionnement de l'agence comptable et des services extérieurs	205.000
15	Pac automobile	938.500
16	Dépenses diverses	43.000
	Total des dépenses	14.874.150

Décret n° 66-19 du 11 janvier 1966 portant répartition des crédits ouverts pour 1966 au budget annexe de l'eau potable et industrielle.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan ;

Vu l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965 portant loi de finances pour 1966 notamment son article 4 :

Décrète :

Article 1°. — Les crédits ouverts par l'ordonnance n° 65-320 du 31 décembre 1965, susvisée, portant loi de finances pour 1966 au budget annexe de l'eau potable et industrielle, sont répartis par chapitre conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journa officiel de la République algérienne démocratique et populaire Fait à Alger, le 11 janvier 1966.

Houari BOUMEDIENE.

ETAT A

Répartition par chapitre des crédits ouverts pour 1966
au budget annexe de l'eau potable et industrielle pour 1966

au budget annexe de l'eau potable et industrielle pour 1966		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
1	Versement au budget de l'Etat des redevances d'amortissement des adductions d'eau potable construites par l'Etat	125.777
2	Charges des associations syndicales dissoutes	2.331
3	Contribution du service à la constitution des pensions de retraite du personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle	99.300
4	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'appro- visionnement en eau potable et industrielle — Rémunérations princi- pales	300.00 0
6	Versements forfaitaires de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires	68.800
7	Personnel titulaire et auxiliaire des services de l'approvisionnement en eau potable et industrielle — Indémnités diverses	31.700
8	Ouvriers permanents du service des ponts et chaussées — Approvision- nement en eau potable — Rémunérations diverses	890.000
9	Prestations familiales	269.000
10	Sécurité sociale	47.950
11	Remboursement des services rendus par l'Etat	100.000
12	Secours	2.000
13	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'appro- visionnement en eau potable et industrielle — Remboursement de frais	50.000
14	Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle	1.810.142
15	Dépenses à rattacher au budget de l'Etat pour travaux de renouvellement des ouvrages d'adduction d'eau potable	mémoire
1 6	Dépenses diverses	3.000
17	Dépenses sur ressources prélevées sur le fonds spécial d'équilibre et d'exploitation de l'adduction d'eau de la Tafna	mémoire
18	Rembousement des découverts des exercices antérieurs	mémoir e
	Total pour le budget annexe de l'eau potable et industrielle	3.800 000